

Cet article fait partie
du dossier "Réforme de
la PAC : simulations et
analyses" publié par
INRA Sciences sociales

F. COLSON, V. CHATELLIER,
D. DESARMENIEN
INRA - ESR, Nantes

Revenus et systèmes de production

Les exploitations bovines des Pays de la Loire

Première région française productrice de viande bovine, les Pays de la Loire se caractérisent par une grande diversité des systèmes de production. Les simulations des conséquences de la réforme de la PAC sur le revenu des producteurs de viande bovine ont été réalisées pour 400 exploitations de l'échantillon RICA représentatives des 44 000 exploitations productrices de viande bovine dans la région, réparties en sept systèmes techniques.

Une évolution moyenne favorable

L'application de la réforme du 21 mai 1992 laisse prévoir, par rapport à une situation de référence (1991) une légère augmentation du revenu (11 %). Cette évolution moyenne, faisant suite à une très forte dégradation de 1989 à 1991 (-27 %), ne permet cependant pas aux éleveurs de retrouver -à structure et à productivité constantes- les revenus de 1989 (tableau 1). Cette évolution favorable s'observe pour six des sept systèmes techniques étudiés. Seul le système "taurillon" connaît une nouvelle baisse de ses revenus (- 15 %) sur la période, ces derniers se situant en 1996 au tiers de leur valeur de 1989.

Les conséquences de la réforme se révèlent beaucoup plus favorables que les propositions initiales de la Commission présentées par Mac Sharry en 1991. La prime au maïs ensilage, l'écrêtement des aides bovines pour les forts chargements (au lieu de l'exclusion), la

faible baisse du prix du lait et la suppression du projet de prime vache laitière, sont trois décisions importantes du Conseil de la CEE, qui avantagent globalement les élevages intensifs, notamment laitiers, de l'Ouest de la France.

La part croissante des aides dans le revenu

L'évolution moyenne favorable du revenu s'explique par la très forte augmentation des aides attribuées en compensation des baisses de prix des céréales et des viandes (figure 1). En passant en moyenne de 12 800 F par exploitation bovine en 1989 à 58 400 F après réforme, les aides voient leur part s'accroître de 2 à 12 % du produit brut et de 13 à 72 % du revenu.

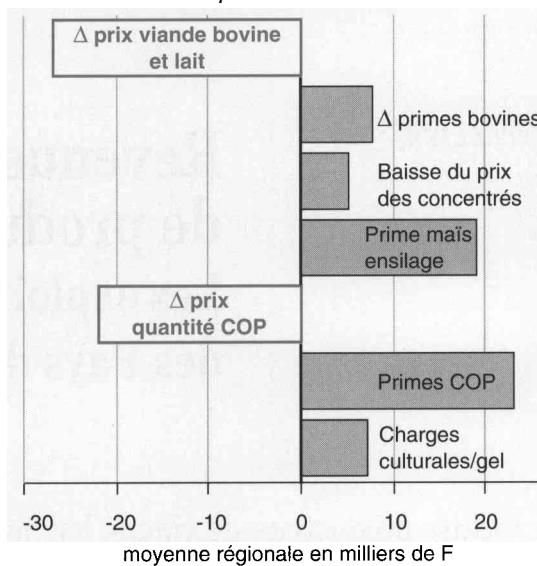
L'augmentation des aides directes est déterminante pour la pérennité des exploitations spécialisées en viande bovine. Ces com-

Tableau 1. Evolution du revenu moyen* des éleveurs.

	1989	1991	1996
Naisseurs-Engrasseurs	66,9	37,5	42,2
Naisseur	25,8	11,0	20,8
Mixtes	65,2	48,3	54,5
Lait-Maïs-Bovin	88,4	70,2	76,5
Lait-Maïs	75,8	63,5	68,0
Lait-Herbe	36,0	27,9	29,8
Taurillons	95,1	40,6	34,4
<i>Ensemble des éleveurs</i>	62,5	45,4	50,5

*RNE/UTAF, en milliers de F.

Figure 1. Les effets positifs et négatifs de la réforme sur les exploitations bovines.



Méthodologie

Les simulations s'effectuent pour chaque exploitation, à structure et à productivité constante. Elles portent sur les revenus de 1991 et de 1996 avec et sans aide compensatoire.

Les hypothèses de la réforme s'appuient sur des références de rendements régionaux et ne prennent pas en compte les mesures d'accompagnement de juillet 1992. Le maïs ensilage est affecté en totalité à la surface en céréales.

L'étude des stratégies d'adoption a été conduite à partir de simulations sur des exploitations du réseau EBD (Éleveur Bovin Demain) sans et avec agrandissement de surface.

pléments de prix représentent en effet, après réforme, environ 50 % de l'EBC et plus de 150 % du revenu moyen des exploitations "naisseur", "naisseur-engraisseur" et "taurillon".

L'augmentation des aides aux animaux de viande (vaches allaitantes et bovins mâles) n'est pas suffisante pour compenser la totalité de la perte de produit induite par la baisse du prix de la viande bovine prévue par la réforme (- 15 %). En revanche, ce manque à gagner est, en moyenne, largement rééquilibré par la prime au maïs ensilage et celle aux céréales intra-consommées par les herbivores (respectivement 19 100 F et 4 100 F en moyenne par exploitation).

La faible contrainte du gel

La très grande majorité des éleveurs de la région a intérêt à déclarer le maïs ensilage dans la sole céréalière afin de bénéficier de la prime au maïs (environ 2 000 F/ha). De plus, la faible surface moyenne de la sole de référence (20,4 ha, y compris maïs ensilage) ne contraint qu'un éleveur sur deux à geler des surfaces en céréales. Selon nos hypothèses, donnant priorité à l'alimentation autoproduite sur l'exploitation, les surfaces gelées concerneront pour l'essentiel des céréales, oléagineux et protéagineux de vente (80 à 90 000 ha).

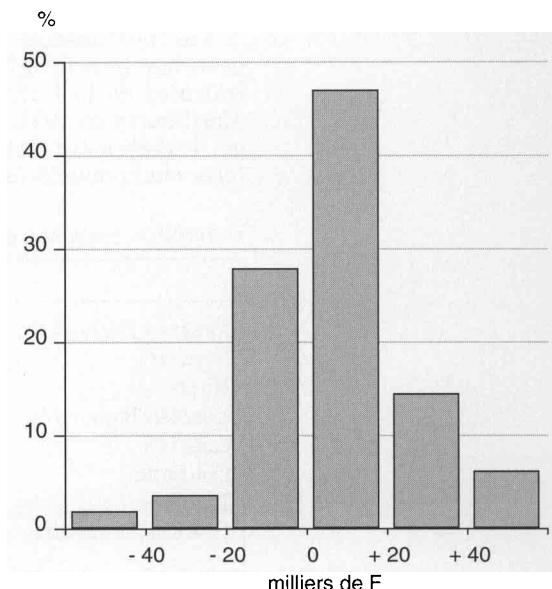
Des situations contrastées

Favorables pour trois exploitations sur quatre, la réforme laisse présager des évolutions de revenu divergentes dans chaque système technique. Elles sont plutôt défavorables pour les exploitations fortement spécialisées en viande bovine avec des chargements élevés

et, de façon atténuée pour les élevages "laitiers" et les élevages "mixtes" assurant la nourriture des animaux à partir de l'herbe. En revanche, la réforme conforte les exploitations des systèmes laitiers spécialisés, utilisant du maïs ensilage, et celles des systèmes allaitants au chargement pas trop élevé (moins de 2 UGB et plus particulièrement moins de 1,4 UGB par hectare de SFP), notamment celles qui ont réalisé une diversification vers les cultures de ventes ou vers l'élevage hors-sol (figure 2).

Les calculs prévisionnels de simulation des effets de la réforme de la PAC apportent peu de modification à la hiérarchie des revenus entre éleveurs. La dimension économique de l'exploitation et la productivité des facteurs de production restent des déterminants essentiels des revenus agricoles les plus élevés.

Figure 2. Répartition des exploitations selon leur variation de revenu de 1991 à 1996.



Des stratégies d'adaptation à mettre en œuvre

L'analyse des marges de manœuvre offertes à des exploitations type de la région montre l'intérêt d'une étude individuelle, pour chaque éleveur. Les stratégies d'adaptation à mettre en œuvre dépendent non seulement des seuils de surface pour le gel obligatoire et de chargement pour l'attribution des aides bovines, mais aussi du potentiel agronomique des sols et bien sûr des projets de chaque agriculteur (figure 3).

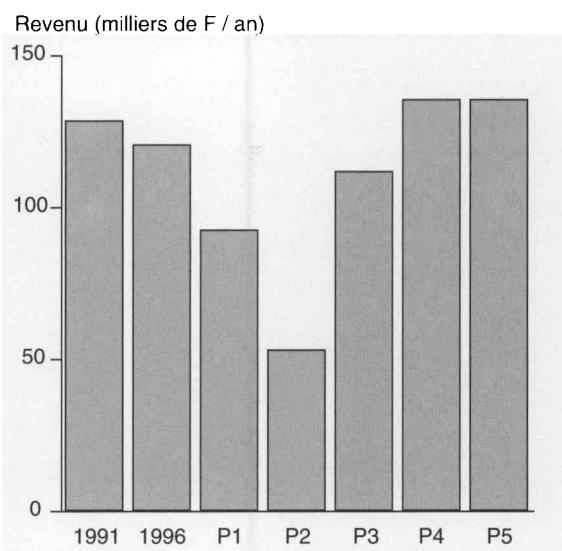
La réforme incite fortement les éleveurs de bovins viande les plus intensifs à augmenter leurs surfaces fourragères pour diminuer leur chargement et accroître ainsi leurs aides bovines. L'intérêt d'un agrandissement est par contre très limité (en terme de primes) pour les éleveurs laitiers intensifs, très nombreux dans l'Ouest de la France.

Pour en savoir plus

Colson F., Desarmenien D., *L'avenir des exploitations productrices de viande bovine des Pays de la Loire*, INRA Nantes, 1991, 33p.

Colson F. et al., *Les exploitations bovines de la région des Pays de la Loire face à la réforme de la Politique Agricole Commune*, Rapport de synthèse, 1992, Ministère de l'Agriculture, INRA, 28 p.

Figure 3. Intérêt de différentes stratégies d'adaptation d'un naisseur-engraisseur.



1991 : année de référence

1996 : effets mécaniques de la réforme sur le revenu

P1 : stratégie d'extensification à surface constante

P2 : passage naisseur, à surface constante

P3 : location de 10 ha pour faire des céréales

P4 : extensification par agrandissement (+10 ha)

P5 : agrandissement (+10 ha) et intensification